

PRESENTATION :

Saint Lambert Aformaba est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 00 337 75.

Le siège social est établi au 9 Rue Saint Lambert 75015 Paris.

Article 1-OBJET :

- 1.1 Les présentes conditions générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'appliquent les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du prestataire par tout client qu'il soit professionnel ou particulier ci-après dénommé « le client ». La personne participant de manière effective à la formation est dénommée « le stagiaire », en présentiel ou distanciel – possibilité de formation inter-entreprise ou intra-entreprise.
- 1.2 Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve par le Client des présentes CGV. Le client reconnaît par conséquent que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat.
- 1.3 Avant toute commande/inscription, le client reconnaît qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins et du respect des prérequis par la personne inscrite.

Article 2- INSCRIPTION :

2.1 Pour toute inscription, le client reçoit une proposition accompagnée d'un bon de commande à compléter et à retourner au prestataire.

Les options demandées par téléphone ou mail ne deviendront commande ferme qu'à réception de ce bon.

Les inscriptions **sont prises dans l'ordre d'arrivée**. Si le nombre de participants est insuffisant, nous vous proposerons de reporter l'inscription de votre collaborateur(s) sur une autre session. Si l'effectif maximum est atteint, elles peuvent être reportées, après votre accord, sur une autre session.

Chaque inscription fera l'objet :

- . D'une convention de formation,
- . D'une lettre de convocation où toutes les précisions seront données quant au déroulement de la session. Elle sera adressée à l'entreprise accompagnée du programme du stage, du plan d'accès et du règlement intérieur.

Le représentant de l'entreprise signataire du bon de commande déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de vente et de réalisation de l'action de formation telles qu'elles figurent dans le descriptif de la formation.

PREREQUIS :

Avant toute inscription, l'entreprise s'engage à vérifier que son collaborateur possède les prérequis (définis sur notre programme) permettant de s'inscrire dans la formation souhaitée et adresse l'attestation employeur envoyée avec le bon de commande.

2.2 Pour toutes inscriptions réalisées par un client non professionnel, les modalités de rétractation article L221-18 du code de la consommation prévoit une annulation par lettre recommandée dans un délai de 14 jours avant le début de la formation.

Article 3 – CONDITIONS D'ANNULATION & REPORT :

Toute demande d'annulation ou de report doit être confirmée par écrit pour être effective.

3.1 Annulation à l'initiative du client :

Les dates de formation sont confirmées dès l'envoi de la convention. Toute demande d'annulation ou de report doit être confirmée par écrit pour être effective. En cas de demande de report ou d'annulation par le client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Pour l'ensemble des formations en inter-entreprise et en intra-entreprise, toute annulation ou report communiqué moins de 22 jours avant le début du stage entraînera un paiement de 100% des honoraires relatifs à la session.

3.2 Remplacement d'un participant :

L'Organisme de formation autorise le remplacement d'un stagiaire inscrit, qui serait dans l'impossibilité de participer à l'événement. Cet autre participant doit avoir le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement sera possible jusqu'à 1 jour avant le début du premier jour de la formation après validation des prérequis.

3.3 Insuffisance du nombre de participants à la session :

3.3.1 Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, l'Organisme de formation se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard 1 jour avant la date prévue, et ce, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Dans cette hypothèse, l'Organisme de Formation procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût. Vous aurez le choix entre reporter l'inscription sur une autre session ou l'annuler.

3.3.2 En cas de Force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil (grèves, absence du formateur...), l'Organisme de formation peut être contraint de reporter ou d'annuler la formation. Dans cette hypothèse la responsabilité de l'Organisme de formation ne pourra pas être recherchée.

3.4 À l'ouverture ou en cours de stage :

Tout stage commencé est dû en totalité.

En cas d'abandon en cours de formation, en cas d'absence alors que le stagiaire a été convoqué, ou en cas d'absence partielle, la totalité du coût pédagogique de la formation est due.

En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, entreprise non à jour de ses cotisations, ...) le coût de tout ou partie de la formation reste dû par l'entreprise.

Les sommes ainsi facturées résultant des frais engagés par rapport au stagiaire absent constitueront le simple caractère de frais généraux pour l'entreprise et ne constituent pas une charge déductible de la participation de l'employeur à la Formation Continue.

En cas d'absence partielle d'un participant, la totalité des documents distribués pendant son absence lui sera remise dès son retour.

Article 4 – MODALITES DE FORMATION :

4.1 La durée globale d'une formation est susceptible de varier d'une formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site de l'Organisme de formation, www.saint-lambert-aformaba.fr, ainsi que via la documentation mise entre ses mains.

4.2 Tout stage commencé est dû en totalité. En cas d'abandon en cours de formation, en cas d'absence alors que le stagiaire a été convoqué, ou en cas d'absence partielle, la totalité du coût de la formation est due.

4.3 Les stagiaires participants à la formation se tenant dans les locaux de l'Organisme de formation, sont tenus de respecter le règlement intérieur affichés dans les locaux.

Article 5 – MODALITES FINANCIERES :

5.1 Facturation client :

5.1.1 Le prix indiqué sur le programme de formation est valable pour l'année en cours. En cas de contradiction c'est le prix indiqué sur la convention de formation qui fera foi.

5.1.2 Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Il convient d'y ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.

5.1.3 Le prix couvre les frais pédagogiques, la documentation remise à chaque participant, sauf information particulière pour quelques formations. Sont exclus les frais de transport et d'hébergement. Le tarif de certains stages n'a qu'une valeur indicative et peut être modifié en fonction de la législation.

Pour les entreprises, la réservation ne sera effective qu'au retour du bon de commande accompagné de votre règlement au coût total du stage, TVA comprise.

5.1.4 Les factures sont payables à 30 jours fin de formation.

5.1.5 En cas de retard de paiement, des serments applicables conformément à l'article L441-10 du code du commerce. Pour les clients professionnels une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros sera exigible de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

5.2 Prise en charge par un organisme tiers :

5.2.1 En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers un accord de prise en charge écrit du tiers payeur est obligatoire et doit être transmis à l'organisme de formation avant le début du stage.

5.2.2 Le client qui souhaite que le règlement provienne d'un organisme tiers doit réaliser l'ensemble des démarches :

- Entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription papier et de joindre l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

5.2.3 Si l'organisme de formation n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO ou organisme de financement le premier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité des coûts de la formation.

5.2.4 En cas de non-paiement de l'OPCO ou de l'organisme de financement, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité des coûts de la formation restant à payer.

Article 6 – RESPONSABILITE

6.1 Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation. De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Article 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

7.2 L'Aformaba Saint Lambert est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusifs à l'Aformaba Saint Lambert.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'Aformaba Saint Lambert est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 8 – RGPD

L'Organisme de formation s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, nous nous engageons à protéger vos données personnelles et respecter les réglementations européennes et françaises applicables, notamment le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés ».

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à faire appel à des prestataires et organismes de financements auxquels nous transmettons des données mais pour les seuls besoins liés à la réalisation de l'action de formation. Nous exigeons de nos sous-traitants et organisme de financements le respect de la législation en vigueur et nos instructions. Le signataire du bulletin d'inscriptions s'assure du bon accord des personnes concernées quant à la transmission de leurs données personnelles. En signant le bon de commande, vous êtes réputés avoir accepté que les informations saisies soient utilisées, exploitées et traitées dans le cadre d'une relation commerciale.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant en vous adressant à inscription@aformaba.fr ou au 01 80 18 92 60

Article 9 – DIVERS

9.2 L'organisme de formation est autorisé expressément par la contractualisation à sous-traiter tout ou partie des prestations objets des présentes CGV.

9.3 Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

Article 10 – CONTESTATIONS

10.1 Le contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

10.2 En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du Prestataire.